

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Numéro de version 16

Révision: 20.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

AÉROSOL

SERENYS PATE ALU

Code UFI

72M5-9AR4-6002-11NY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Pâte de montage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Société SAMARO S.A.S.
ZI Nord - Allée des Petites Combes
F-01700 BEYNOST

Tél : 04 26 680 680
Fax : 04 26 680 688
Courriel : info@samaro.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Numéro de version 16

Révision: 20.04.2023

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 1)

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Indications complémentaires:
· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges
· Description: Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

· Composants dangereux:

Numéro CE: 927-241-2 Reg.nr.: 01-2119471843-32	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	50-100%
	⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412, EUH066	
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9 Reg.nr.: Note 1	dioxyde de carbone	2,5-5%
	⚠ Press. Gas (Liq.), H280	
CAS: 7429-90-5 EINECS: 231-072-3 Reg.nr.: 01-2119529243-45	Aluminium en poudre (stabilisée)	1-2,5%
	⚠ Flam. Sol. 1, H228	

· Indications complémentaires: Note 1: Listé dans l'Annexe IV/V de Reach, exempté d'enregistrement
 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Demander immédiatement conseil à un médecin.
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
· Après contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
· Après contact avec les yeux: Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pure.
· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.
 Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.
 Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Numéro de version 16

Révision: 20.04.2023

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Poudre spéciale pour incendies de métaux. Ne pas utiliser d'eau.
Sable

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Dioxyde de carbone
Eau

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu ou une chaleur intense peut provoquer des montées de pression et un risque d'éclatement du boîtier.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
Hydrocarbures.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection intégrale.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Respecter les limites d'émission.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Numéro de version 16

Révision: 20.04.2023

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 3)

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Ne pas utiliser le produit pour une autre application, pour laquelle, il est prévu.
Lire la fiche technique avant utilisation.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

VLE	Valeur momentanée: 1500 mg/m ³ Valeur à long terme: 1000 mg/m ³
-----	--

124-38-9 dioxyde de carbone

VLEP	Valeur à long terme: 9000 mg/m ³ , 5000 ppm
------	--

· **DNEL**

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Dermique	Effets systémiques à long terme	77 mg/kg (Travailleurs / Workers)
Inhalatoire	Effets systémiques à long terme,	871 mg/m ³ (Travailleurs / Workers)

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

· **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

brouillard d'huile (VLE) : 10mg/m³ , sur 15 minutes
brouillard d'huile (VME) : 5 mg/m³ , sur 8 heures

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Numéro de version 16

Révision: 20.04.2023

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 4)

· Protection respiratoire:

Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Filtre A/P2 (Conforme à la norme NF EN 143)

· Protection des mains:


Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux/du visage


Lunettes de protection (Conforme à la norme NF EN 166)

· Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales	Propriétés physiques et chimiques du produit actif sans gaz.
· État physique	Liquide
· Couleur:	Gris
· Odeur:	De type pétrolier
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	0,7 Vol %
· Supérieure:	7,0 Vol %
· Point d'éclair:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Température d'inflammation:	>230 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Numéro de version 16

Révision: 20.04.2023

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 5)

· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 25 °C:	0,790 g/cm ³ (NF EN ISO 12185)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	68,28 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Chaleur de combustion : > 30kJ/g Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique/ conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
· 10.4 Conditions à éviter	Chaleur, flamme et sources d'étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Température > 50°C.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Numéro de version 16

Révision: 20.04.2023

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 6)

- **10.5 Matières incompatibles:** Matières à éviter : Acides fort. Oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Oral	LD50.	>5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50.	>5.000 mg/kg (rab) (OCDE 402)
Inhalatoire	LC50/8h.	>5.000 mg/kg (Rat)

7429-90-5 Aluminium en poudre (stabilisée)

Oral	LD50.	>2.000 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50/8h.	>888 mg/m ³ (Rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Numéro de version 16

Révision: 20.04.2023

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

NOELR	<1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EL 50 (48h)	22-46 mg/l (Daphnia)
LL50 (96h)	10-30 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
EL50 (72h)	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

7429-90-5 Aluminium en poudre (stabilisée)

NOEC	0,01 mg/l (Rat)
------	-----------------

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Non applicable.

vPvB:

Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque:

Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Ne pas percer ou brûler même après usage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

DOT, ADR, IMDG, IATA

UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT

Aérosols, inflammable

ADR

UN1950 AÉROSOLS

IMDG

AÉROSOLS

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Numéro de version 16

Révision: 20.04.2023

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 8)

· IATA	AEROSOLS, inflammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT	
	
· Classe	2.1 Gaz.
· Label	2.1
· ADR	
	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.1 Gaz.
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Polluant:	Oui
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -	
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· Segregation Code	
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Numéro de version 16

Révision: 20.04.2023

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 9)

· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 75 kg On cargo aircraft only: 150 kg
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO** P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Numéro de version 16

Révision: 20.04.2023

Nom du produit: SERENYS PATE ALU

(suite de la page 10)

Prescriptions nationales:
Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."
 Tableau 36 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse"

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
 La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

Phrases importantes :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H228 Matière solide inflammable.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Numéro de la version précédente:

15

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
 Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**